

Activité CROSS

Site: <https://fsgt61.fr/le-sport-fsgt/activites-athletiques/>**1 Programme de la saison du championnat cross :**

- 1 Championnat départemental de 6 cross organisés par les clubs FSGT du comité.
- 1 Championnat régional en haute normandie
- 1 Championnat fédéral
- Un calendrier est disponible sur le site.

2 Conditions de participation:

Les coureurs s'engagent à participer aux championnats dans un esprit sportif et loyal.

Les comportements de violences et/ou de discriminations seront sanctionnés par une exclusion définitive du championnat en cour. Tout autres mauvais comportements seront traités au cas par cas.

1- Appartenir à un club affilié à la F.S.G.T.**Mise en place de la licence en ligne.**

F.S.G.T. Comité de l'Orne 61 bis avenue de Basingstoke 61000 Alençon

Tél : 02 33 80 27 48 et fax :02 33 80 27 49

Mail du comité : fsgt61@wanadoo.fr

2-2 - Posséder une licence FSGT, (à demander au responsable du club)

Prendre une licence omnisports à la FSGT est un acte volontaire. C'est adhérer à la fédération, partager les valeurs sportives et associatives communes à l'ensemble des adhérents. Elle permet de reconnaître à égalité tous les pratiquants.

La licence omnisports permet à son titulaire de pratiquer de façon régulière ou occasionnelle toutes les activités proposées dans son association d'origine affiliée à la FSGT ou dans une autre association affiliée à la FSGT si l'activité n'existe pas dans son association d'origine. Elle permet aussi d'être en relation avec le réseau associatif FSGT, du niveau local au niveau international.

La licence FSGT est annuelle et omnisports, elle est valable pour : 1 saison et pour l'ensemble des activités proposées par la F.S.G.T. (1er septembre au 31 août de l'année suivante) ou 1 année civile (1^{er} janvier 31 décembre) et pour l'ensemble des activités proposées par la F.S.G.T.

Prendre une licence c'est aussi participer financièrement au fonctionnement de la fédération, des comités FSGT régionaux et départementaux, des commissions sportives.

Catégories	Prix licencié(e)s	Assurance	Prix payé par l'adhérent
Adulte 18 ans et + né-e en 2007 et avant	36,34 €	4,20 €	40,54 €
Jeune 13 à 17 ans né-e entre 2008 et 2012	29,44 €	4,20 €	33,64 €
Enfant 0 à 12 ans né-e en 2013 et après	18,84 €	4,20 €	23,04 €

La licence ouvre de droit à une couverture assurance des adhérents, personnes physiques des accidents provoqués ou subis lorsqu'ils participent aux activités de la FSGT en:

Modification en novembre

Responsabilité civile, et défense pénale et recours/ MDS Contrat 38646257

Individuelle accident: Si souscription 3,50 € cas général.

Sinon l'adhérent doit être titulaire d'une assurance corporelle individuelle pour la pratique sportive et fournir une attestation d'assurance au président de son club.

Assurance rapatriement: souscrite auprès de mutuaide accord collectif n° 1249

La réglementation oblige à faire connaître l'étendue des garanties liées à la licence FSGT, ainsi que les garanties complémentaires facultatives que l'athlète peut souscrire.

Un document rédigé par la fédération sera remis à l'athlète. L'athlète attestera lors de la remise de licence avoir pris connaissance des clauses des assurances .

Pour les assurances complémentaires un contrat nominatif particulier pourra être rempli auprès de
Mutuelle des sportifs 2-4 Rue Louis David 75782 PARIS CEDEX 16

Les responsables des clubs feront remplir un bulletin d'inscription aux athlètes.

Ils feront par internet, et avant le début du championnat toutes les démarches pour établir les licences.
Dès la fin août, les inscriptions pourront être faites au comité sur les équipements informatiques. vous pouvez également réaliser les inscriptions sur un lieu de votre choix.

Pour permettre aux coureurs de découvrir le championnat départemental de cross F.S.G.T., il est possible de participer à 2 cross au maximum. Pour les non-licenciés, les participants doivent avoir leur propre couverture d'assurance.

Les inscriptions se font par mail dans la semaine.

Conditions de délivrance:

- Présenter un certificat médical récent
- Remplir et signer le bulletin d'engagement.
- Payer le coût de l'engagement: **6 €** pour les adultes et 3€ pour les jeunes.
- Présentation d'une licence en cours : 4€ pour les adultes et 2€ pour les jeunes

Une remise sera faite pour un club présentant 10 coureurs

En l'absence de l'un de ces éléments la course lui sera interdite.

Composition du bureau de la commission

Composition du bureau de la commission sportive cross

5 Membres élus en Assemblée générale pour 3 ans

Composition de la commission sportive de l'activité cross (adhérents souhaitant participer à la gestion de la commission par des actions administratives ou sportives ponctuelles) soutien au bureau.

Tous les membres élus

+ 1 membre par club au minimum (élu + représentant) pour les clubs de moins de 35 licenciés et plus de 15

+ 2 membres par club au minimum (élu + représentant) pour les clubs de 35 licenciés et plus.

Les clubs de moins de 15 licenciés peuvent avoir un ou plusieurs membres élus ou un représentant s'ils le souhaitent.

Règlement du championnat départemental saison 2023/2024

1 -Visite médicale

Le certificat médical n'est plus obligatoire à la prise de licence

Un certificat suite au questionnaire CERFA sera remis en début de saison au **responsable de son club.**

Les documents seront impérativement archivés dans le club.

Conditions impératives pour la remise du dossard en début de saison.

2 - Licences + assurances, déclaration d'accident mutation

La réglementation oblige à faire connaître l'étendue des garanties liées à la licence FSGT, ainsi que les garanties complémentaires facultatives que l'athlète peut souscrire.

Un document rédigé par la fédération sera remis à l'athlète avec le bulletin d'inscription de son club. L'athlète attestera lors de la remise de licence avoir pris connaissance des clauses des assurances .

Pour les assurances complémentaires un contrat nominatif particulier pourra être rempli auprès de
Mutuelle des sportifs 2-4 rue Louis David 75782 PARIS CEDEX 16

Déclaration d'accident à faire dans les 5 jours suivant la date de l'accident à l'aide de l'imprimé joint à la fiche d'information sur les assurances et à envoyer à Mutuelle des sportifs

Mutation des athlètes

Une demande de mutation avec accord des 2 clubs doit être demandée au comité qui effectuera le transfert de la licence en direction du nouveau club. En l'absence de demande la prise de licence dans le nouveau club ne sera pas possible à cause du blocage informatique.

3 - Catégories: identiques pour les hommes et les femmes.

Le changement de catégorie se fait au 1er septembre de l'année en cours.

La catégorie minimous,minipous ne participe pas aux compétitions officielles.

<i>Catégorie</i>	<i>Tranche d'âge</i>	<i>Années de naissance (Saison 2025-2026)</i>
Mini-Poussins	7-9 ans	2017-2019
Poussins	10-11 ans	2016-2017
Benjamins	12-13 ans	2012-2013
Minimes	14-15 ans	2010-2011
Cadets	16-17 ans	2008-2009
Juniors	18-19 ans	2006-2007
Seniors 1	20-29 ans	2001-2005
Seniors 2	30-39 ans	1996-2000
Master 1	40-44 ans	1981-1985
Master 2	45-49 ans	1976-1980
Master 3	50-54 ans	1971-1975
Master 4	55-59 ans	1966-1970
Master 5	60-64 ans	1961-1965
Master 6	65-69 ans	1956-1960
Master 7	70-74 ans	1951-1955
Master 8	75-79 ans	1946-1950
Master 9	80-84 ans	1941-1945
Master 10	85-89 ans	1936-1940

4 - Engagement des athlètes pour le championnat cross

Par le responsable du club auprès de:

Sur les documents remis par le bureau de la section cross et dans les délais fixés.

Coût: forfait de 18,00 € par coureur adulte. (Gratuité totale pour tous les jeunes garçons et filles de poussin à junior .

Fin de la gratuité pour les nouveaux adhérents.

Pour être enregistré, le bulletin d'engagement sera accompagné du règlement des forfaits.

5 - Organisation des épreuves

Horaires des courses	1 : Jeunes Poussin(es) (2 tours) 1 : Benjamin (es) Minimes filles (3 tours)	15 h 00
	2 : Minimes garçons, cadettes et VFCC 2 : Féminines JF à V3F et cadets garçons	15 h 15
	3: Hommes cross court JH, Vh2C, VH3, VH4	15 h 35
	3: Hommes Cross long S1H à VH	15 h 45

Cross de Montilly Horaires particuliers, ils seront publiés ultérieurement.

5-1 Cross courts

- Femmes

Cross court pour les femmes, le parcours proposé sera celui des cadettes et des minimes garçons (2 tours).

Un choix qui pourra être fait pour toutes les catégories à partir **de JF**, (choix définitif pour toute la saison).

Cette épreuve n'existe pas dans les épreuves fédérales.

Classement scratch uniquement, pas de catégorie d'âge pour cette épreuve.

- Hommes

Les vétérans 3 et 4 hommes, qui le désirent pourront choisir **pour le championnat départemental** entre les **options cross court ou cross long** (choix définitif pour toute la saison).

Pour les Régionaux et fédéraux, deux catégories V3H et V4H et une seule course de 6500m environ.

Les vétérans 5 à 8 hommes participeront au cross court. Exceptionnellement, les V5H et V6H auront la possibilité de demander une dérogation pour poursuivre le championnat en cross long en V4H. La demande sera adressée au bureau de la commission cross sous couvert du Président du club. Elle sera accompagnée d'un certificat médical d'aptitude. Le bureau étudiera la demande et donnera à l'athlète une réponse favorable ou défavorable. Pendant la saison, le bureau se réserve également le droit de mettre fin à une dérogation s'il estime que l'athlète n'a plus les aptitudes pour poursuivre le championnat dans la catégorie V4H.

Le parcours du cross court sera égal au 2/3 du parcours du cross long (2 tours au lieu de 3).

Les athlètes du cross court ne participeront pas au classement par équipes hommes.

Rappel, le cross court est ouvert aux athlètes du cross long qui terminent en fin de peloton, et qui visiblement n'ont pas la condition physique pour une distance longue. Les responsables des clubs veilleront à conseiller leurs adhérents sur leur intérêt à profiter de cette disposition.

Pour chaque épreuve, les organisateurs devront respecter les distances arrêtées lors de l'établissement du calendrier. Ils peuvent prendre avis des membres du bureau qui les aideront à préparer les parcours et l'organisation des épreuves.

Les parcours devront être étudiés de façon à éviter au maximum les doublés (3 tours au maximum). Les difficultés devront rester acceptables.

Le matériel, (panneaux de signalisation, bandes, piquets) est à la disposition des organisateurs.

6 – Dossard: (se munir d'épingles)

Un dossard sera attribué à l'athlète pour les cross du championnat départemental.

Les responsables des clubs retireront en début de saison les dossards de tous leurs athlètes auprès des membres du bureau de la commission. Ils seront remis sous leur responsabilité aux athlètes en règle avec le présent règlement en particulier (Cerfa ou certificat médical fourni, **licence établie et signée par l'athlète** et dispositions concernant les assurances connues). **Les athlètes oubliant leurs dossards le jour de la course pourront participer mais ne seront pas classés**

7 - Service santé

Le bureau de la commission se charge de rechercher, pour chaque épreuve, les services de secours (protection civile ou Croix Rouge)

Les frais relatifs à la sécurité sont à la charge de la commission cross.

8 - Verre de l'amitié.

*A chaque épreuve, une boisson chaude est offerte aux athlètes dans le cadre des règles sanitaires en vigueur à cet effet, la section cross verse un forfait de **130€** aux clubs organisateurs. ou **100€** suite aux commandes groupées (Abbaye de Lonlay)*

Organisation à la charge des clubs organisateurs (matériel, préparation, distribution)

9-Réservation du matériel.

Une fiche à complétée existe: elle est disponible sur le site. <https://fsgt61.fr/documentation/>

Environnement : Le gobelet ré-utilisable devient la priorité

10 - Organisation des courses sous la responsabilité des clubs

Les inscriptions individuelles sont l'exception. Le site permet les inscriptions à l'avance.

<https://fsgt61.fr/le-sport-fsgt/activites-athletiques/>

Il existe un tableau pour les inscriptions en club.

Départs: donnés en présence du chronométrateur

Arrivées:

Le chronométrateur sera assisté de plusieurs personnes (fournies par les clubs organisateurs) pour relever les numéros des dossards et les temps des athlètes.

Parcours:

Prévoir des commissaires sur le parcours aux points stratégiques (croisements, traversées de chemins, etc.)

11 - Recrutement et organisation des équipes.

Les présentes consignes ont été établies pour limiter les conflits:

- 1 – Les coureurs de bonne qualité, ne doivent en aucun cas, se regrouper pour former une équipe. Ils doivent s'intégrer à des équipes existantes.
- 2 – Pour les catégories, poussin, benjamin, minime, cadet le recrutement est libre.
- 3 – Un nouveau coureur devra courir pour son entreprise s'il y a un club. Il sera toutefois autorisé à adhérer à un autre club en envoyant au Président de la section cross une demande écrite signée par les 3 parties (responsables des clubs et athlète).
- 4 – Les inscriptions après le 3ème cross seront étudiées avec soins par le bureau de la commission
- 5 – Les équipes seront formées de 4 hommes cross long (S.V), 4 hommes cross court (J, V) et de 3 femmes (J.S.V.)
- 6 – Pour être qualifiés aux régionaux, les coureurs devront avoir participé à au moins 2 cross du championnat départemental. A la demande du responsable du club, le comité pourra à titre exceptionnel accorder des dérogations.
- 7 – Aucune récompense sera remise à l'issue des épreuves d'un cross.
- 8 – Tout coureur n'ayant pas rempli les conditions d'inscription auprès de son responsable de club dans les délais prévus ne sera pas admis à faire les compétitions. Son responsable de club ne lui remettra donc pas de dossard.

12 – Classements

Tous les résultats seront publiés sur le site web de la section après chaque compétition. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant les événements organisés par la section cross dans le cadre de leur promotion.

Individuels (Par catégories)

Un classement individuel par catégories sera effectué après chaque épreuve du championnat.

Un classement général provisoire sera publié après la 4ème épreuve du championnat.

Un classement général et définitif sera établi à l'issue de la dernière épreuve du championnat. Pour chaque coureur, les **5 meilleures épreuves des 8 des championnats** seront retenues.

Le classement des poussins, poussines, benjamins, benjamines et minimes filles sera établi sur les 4 meilleures épreuves du championnat sur les 7 proposées au calendrier départemental **et régional**

Le classement individuel définitif sera établi par addition des points obtenus lors des 5 meilleures prestations de l'athlète.

Les points seront attribués dans chaque catégorie. Ils correspondent à la place réalisée dans la catégorie.

1er = 1 point , 10ième = 10 points etc.

Des équipes adultes hommes et femmes et des équipes jeunes

Classement définitif établi sur les 5 meilleures épreuves du championnat départemental. Un bonus d'1 point sera attribué par cross supplémentaire.

Le classement des équipes se fait par addition des places réalisées par les athlètes de l'équipe. La première équipe étant celle qui totalise le plus petit total.

Le classement des équipes sera effectué après chaque épreuve du championnat départemental.

Un classement général provisoire sera établi après le 5^{ème} cross du championnat départemental.

Un classement général définitif sera établi après le dernier cross du championnat départemental.

Classement des équipes hommes (cross court)

Équipe non nominative composée de **4 coureurs dans les catégories** : (JH, VH2C, VH5 à VH8) du cross court.

Composition des équipes hommes

Équipe non nominative composée de **4 coureurs des catégories** : senior 1 et 2, vétéran 1 et 4 du cross long .

Composition des équipes femmes

Équipe non nominative composées de 3 coureurs des catégories : junior, senior 1 et 2, vétérans 1 et 7

Des clubs

Un classement par club sera établi pour chaque épreuve du calendrier départemental

Le classement général définitif sera établi sur les 7 épreuves du championnat départemental par addition des places obtenues à chaque épreuve.

Le classement s'effectue en retenant, pour un même club la meilleure place obtenue dans toutes les catégories et par addition des 4 meilleures places.

Le premier club étant celui qui totalise le plus petit total.

Un classement général provisoire sera établi après le 4^{ème} cross du championnat départemental.

Challenge des jeunes

Le challenge portera sur les 6 cross départementaux organisés par le comité et le cross régional. Les 4 premiers clubs seront récompensés.

Le classement des clubs sera établi à partir du total décroissant des points obtenus par tous les athlètes garçons et filles du club dans les catégories (P, B, M, C.).

Pour chaque compétition, il sera attribué pour chaque catégorie 6 pts au 1er, 4 pts au 2ème, 3 pts au 3ème et 1 pt aux athlètes classés à partir de la 4ème place.

Cross de Montilly sur Noireau du 11 novembre 2025

Le club de Montilly Loisirs évason est adhérent du comité FSGT 61,

Le cross organisé par le club, est une compétition au programme du championnat cross organisé par le comité FSGT 61 et les clubs adhérents.

Pour le challenge des jeunes et pour les classements individuels des athlètes ce cross procurera les mêmes avantages que les autres compétitions du calendrier

Les athlètes FSGT du comité de l'Orne participeront à cette compétition avec un dossard spécifique . Les inscriptions seront assurées par les clubs auprès de la commission sportive avant le 5 novembre 2021

Le classement des équipes n'est pas réalisable.

13 – Récompenses.

- Nous essaierons selon le budget de privilégier les produits locaux. Un dossier ANS a été fait dans ce sens.

Seront récompensés les coureurs ayant participé à au moins 5 épreuves du championnat départemental (sur les 7 du programme) et tous les jeunes.

Les coupes et médailles seront remises lors d'une soirée aux athlètes présents ou excusés par courrier, s'ils en ont fait la demande lors de leur inscription en début de saison

14 - Championnats régionaux (Aucun changement de catégorie n'est permis)

Ils sont qualificatifs pour les championnats fédéraux F.S.G.T.

Ils sont ouverts à tous les licenciés de toutes les catégories ayant participé à au moins 2 cross du championnat départemental. A la demande du responsable de club, le comité pourra à titre exceptionnel accorder des dérogations.

Ils seront organisés sur une journée, alternativement par les comités 61 et 76

Les inscriptions seront faites par les responsables des clubs sur des documents établis par le bureau de la commission.

Les engagements sont à la charge de la commission cross.

Le bureau de la commission se réserve le droit de facturer aux clubs les engagements des athlètes inscrits et absents, ceci afin de responsabiliser les athlètes et d'éviter les gaspillages d'argent. Coût d'un engagement : 3 euros environ.

15 - Championnats fédéraux (Aucun changement de catégorie n'est permis),

Sont qualifiés tous les athlètes classés aux championnats régionaux.

Ils seront organisés sur une journée un samedi de préférence.

Ils sont ouverts aux athlètes qualifiés aux régionaux des catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. A la demande du responsable de club, le comité pourra à titre exceptionnel accorder des dérogations

Les inscriptions seront faites par les responsables des clubs sur des documents établis par la fédération.

Les engagements sont à la charge de la commission cross.

Composition des équipes clubs (Régionaux et Fédéraux)

Catégories	Féminines	Masculins
Minimes	3	3
Cadets	3	3
Juniors	3	3
Seniors 1 & 2 confondus (scratch)	3	4
Vétérans 1 / 2	3	4
Vétérans 3 / 4	3	3
Vétérans 5 / 6 / 7 / 8 confondus (scratch)	3	3

Mise à jour: 11/09/2025